

CDG, le 26 juin 2020

M. Augustin DE ROMANET
Président Directeur Général
Siège social du Groupe ADP
1, rue de France / Zone Roissy-pôle
Aéroport Paris - Charles de Gaulle

Réf. : 20/RY/20
Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président Directeur Général,

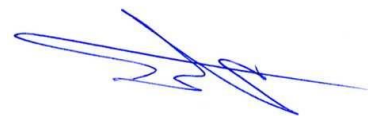
En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant **tous les salariés le 3 vendredi 3 juillet 2020 de 10h à 13h.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Indemnisation des salaires à 100% pendant toute la durée de l'activité partielle avec effet rétroactif,
- 2) Instaurer comme dispositif de solidarité le partage du travail par une réduction du temps de travail avec maintien des rémunérations,
- 3) Ré-internalisation d'activités sous-traitées avec embauche des salariés des entreprises sous contrat,
- 4) Reconnaissance de la pénibilité au travail avec l'aménagement des fins de carrière et un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein,
- 5) Suppression du plan d'économie et des modifications des articles et notes du manuel de gestion,
- 6) Engagement d'un plan formation permettant le développement de nos activités et de nouvelles, la reprise des activités et le développement des compétences,
- 7) Organiser le télétravail en respectant les conditions de travail et avec un exercice plein du droit à la déconnexion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel BERTONE
Délégué Syndical CGT



Copies : DRHR
Organisations Syndicales
Inspection du Travail